

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D029/2021

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

PRÉFECTURE DE L'EURE

15 JUIL. 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, à 17 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 24 juin 2021

<p>Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 11 Pouvoir : 1 Votants : 12</p>
--

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme GARNIER Laëtitia, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, Mme MAGNAN Nora, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absents : Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme FERIERE Jocelyne, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, M. LAHRECH Ahmed, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER

Brigitte, Mme TELLIER Gaëlle,

Pouvoir : Mme DELACROIX-MALVASIO a donné pouvoir à Mme GARNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget Principal du C.I.A.S. et des budgets annexes

PJ : 3 Comptes de Gestion 2020

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la date limite de vote, par les assemblées délibérantes, des comptes de gestion du comptable et des comptes administratifs (CA) est fixée au 30 juin ; le vote des comptes de gestion devant intervenir préalablement à celui des comptes administratifs.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↗ Constate la conformité des résultats des comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor par rapport aux écritures de l'Ordonnateur.
- ↗ Approuve le compte de gestion, pour l'exercice 2020, du budget principal du C.I.A.S. (29000), et des deux budgets annexes M22 :
 - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (29001)
 - Gestion et administration de résidences pour personnes âgées (29003)

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
11	1	12	0	12	0	12

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

